Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 13 Votants : 21 **Ont voté :** Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept juin à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire. **Étaient présents** : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAUK, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Véronique PROT et Ernest FRANCO. **Absents :** Michel REGNIER, Dominique REGNIER, Elisabeth CHENAU, Françoise ROUBIN, Jérôme MONVAILLIER, Pascale LECONTE, Christophe PINEL, Jean Pierre COMBLET et Bénédicte JOUVE **Pouvoirs** : Michel REGNIER (pouvoir donné à Serge FAGES), Dominique REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Elisabeth CHENAU (pouvoir donné à Elyane CLOP), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Jérôme MONVAILLIER (pouvoir donné à Elisabeth CAILLOZ), Christophe PINEL (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Véronique PROT) et Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) **Secrétaire de séance** : Ernest FRANCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-042
SEANCE DU 27 juin 2019

OBJET : Adoption du règlement de fonctionnement - Multi-Accueil 'Poisson Lune'

Vu le Code général des collectivités territoriale,
Vu les délibérations 2011-069 en date du 30 novembre 2011, 2014-075 du 18 décembre 2014, 2016-039 du 30 juin 2016 et 2018-010 du 01/03/2018 adoptant et modifiant le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil 'Poisson Lune'.

Monsieur le Maire rappelle que ce document est destiné à poser les bases du fonctionnement interne en déterminant les règles d'organisation de la structure. Il comprend une présentation de la structure, un descriptif des fonctions exercices par le personnel encadrant, les modalités d'admission et toutes les dispositions nécessaires. Il est précisé que ce document doit être communiqué officiellement aux parents dont les enfants sont pris en charge par la structure.

Les modifications interviennent sur

- Page 11 – article 5-2 « les modalités d'inscriptions » concernant des précisions sur les critères d'admission
- Page 14 - Modification du calcul du tarif horaire suite à la dernière circulaire de la CAF
- Page 24 – article 16 « le respect de la loi informatique et libertés » concernant l'ajout des mentions relatives à la mise en place du RGPD.

Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
VALIDE quelques modifications d'organisation du règlement

Pour : 21 Contre :0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le
Et publication
Le

Le Maire,
Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Fait et délibéré les jours,
Mois, an et heure que susdits
et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme,

Le Maire,
Serge FAGES

MAIRIE DE VOURLES 69390

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20190627-2019-042-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2019